



DIPE/23-967-840 du 15/05/2023

TABLEAU D'AVANCEMENT BONIFIE D'ECHELON - ANNEE SCOLAIRE 2022-2023

Destinataires : Tous destinataires

Dossier suivi par : Mme ALESSANDRI - chef de bureau - Tel : 04 42 91 74 26 - Mail : laure.alessandri@ac-aix-marseille.fr - la gestionnaire en charge des corps des Certifiés, PLP et PSYEN - Mme BOURGEOIS - Tel : 04 42 91 71 48 - Mail : marjorie.bourgeois@ac-aix-marseille.fr - la gestionnaire en charge des corps des CPE et PEPS - Mme SCHNEIDER - Tel : 04 42 91 73 76 - Mail : catherine.schneider@ac-aix-marseille.fr

- Arrêté du 02 mai 2023 fixant la liste des professeurs certifiés de classe normale de l'académie d'Aix-Marseille bénéficiant d'un avancement accéléré d'échelon
- Arrêté du 02 mai 2023 fixant la liste des professeurs de lycée professionnel de classe normale de l'académie d'Aix-Marseille bénéficiant d'un avancement accéléré d'échelon
- Arrêté du 02 mai 2023 fixant la liste des professeurs d'éducation physique et sportive de classe normale de l'académie d'Aix-Marseille bénéficiant d'un avancement accéléré d'échelon
- Arrêté du 02 mai 2023 fixant la liste des conseillers principaux d'éducation de classe normale de l'académie d'Aix-Marseille bénéficiant d'un avancement accéléré d'échelon
- Arrêté du 02 mai 2023 fixant la liste des psychologues de l'Éducation nationale de classe normale de l'académie d'Aix-Marseille bénéficiant d'un avancement accéléré d'échelon

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, David LAZZERINI, Directeur des Relations et des Ressources Humaines



**Arrêté du 02 mai 2023 fixant la liste des professeurs certifiés de classe normale de l'académie
d'Aix-Marseille bénéficiant d'un avancement accéléré d'échelon**

Le recteur de la région académique Provence – Alpes - Côte d'Azur, recteur de l'académie d'Aix-Marseille, chancelier des universités

Vu la loi n°83-634 du 13/07/1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble de la loi n°84-16 du 11/01/1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État

Vu le décret n°72-581 du 04/07/1972 modifié relatif au statut particulier des professeurs certifiés

Arrête :

Article 1 : la liste des professeurs certifiés classe normale bénéficiant d'un avancement accéléré au 7^e échelon est établie comme suit :

ARIZZI SABRINA
ASSUNCAO OLIVIER
AZAIS MARINE
BAROT SAMANTA
BENEDI LOÏC
BIEGEL ANTOINE
BIGOT YASMINE
BOUILLOT CAROLINE
BOUKHRIS FOUAD
BROCHE FRANÇOIS
CANADO CAMILLE
CARLADOUS CHRISTELLE
CHAHOUR LEILA
CHAUVET FLORENCE
CURIONI CAMILLE
CURTIL CAROLE
D'ALESSANDRO LAURA
DANNA ALLEGRINI ANGELINA
DELNIEPPE ÉMILIE
DUMONT ÉMILIE
DUNAUD GABRIEL
DUONG MARIE
EL HIRACH KAOUTAR
EMMEL JEREMY
ENNOUH DOUNIA
ESKENASY FRITSCH ELODIE GINETTE
FABBRO-GUELAI NEILA
FERRER JULIE
FONTANA LUGDIVINE
GARCIA MARGAUX
GASSEND NICOLAS
GIRAUDI-FUTIN ANNE-CERISE
GOPAUL RAPHAËLLE
GUILBERT MARIE ANGE
HUSTAIX LAURA
JABRI LOUISA

KAFARA MORGANE
LACUBE FANNY
LANSAC PAULINE
LEIDET MARION
LEMARIE ALEXIS
LEUSIERE GAËTAN
LOMBARD MARION
LOPEZ SOLÈNE
LOUVET PAULINE
MEHENNI AMELLE
MIRANDA ANTHONY
MOREL CÉLINE
NIFTAH SABAH
OUNI DONIA
PERRIN JEREMY
PIBIRI KEVIN
RISS AURELIA
ROUSSEL AURÉLIEN
SANSON-GINIEL MARIANNE
SAUBAMEA FANNY
SEREN HELENE
SIMON JULIA
STOFER JULIEN
SULTANA JULIE
VALLIER VALENTINE
VASSELON THIERRY MARC
VERGNE LUCILE
VERNIER ROMANELLA

Article 2 : la liste des professeurs certifiés classe normale bénéficiant d'un avancement accéléré au 9^e échelon est établie comme suit :

ALLEN JULIE
AMATE CÉCILE
BENAMMAR RAMADAN
BENJCHOU ANNE-SOPHIE
BENMOUSSA HIND-MARIA
BENNE VIRGINIE
BENQUEY STÉPHANIE
BES CAROLINE
BOESCH OLIVIER
BOLGER CAROLINE NIAMH
BONHOMME AUDREY
BOURDEL-CHAPUZOT ROMAIN
BOUZELMATE ABDERRAHIM
BURIN BRIGITTE ODILE
BUSCA LAURENT
CADET CÉLINE
CAGNOLI-BALESTRIERI BRIGITTE
CALIMAN MARION
CANTRIN ISABELLE
CAVASSE LAURENCE
CERVIA AUDREY
CHALAGIRAUD JULIE
CLAVERT MARIE
CLEMENT GABRIEL
COLOMBANI CAROLE
COMBES JEAN-PHILIPPE
CORTINOVIS RENAUD MARC
COUDERT AURORE
CURETTI ALBERTO

DEMAITRE SANDRINE
DIRIONG ADELINE
DJOUDER VANIA
DONNADEY ELISABETH
DORION BENJAMIN
DUMONT ALEXANDRE
EL HAMZAOUI NABIL
EZQUERRA ULIAQUE SOPHIE
FAURE CHRISTELLE
FONTANA JULIEN
GAIO CAROLINE
GANDI AURELIA
GAUTHIER SANDRINE
GENRE GREGORY
GILLI FABIEN
GILLY SOPHIE
GLEIZE PHILIPPE
GOMRAR ISABELLE
GRIFFONI CHARLES-LIONEL
HACHEM MAYSSOUNE
HUBERT KATIA
IDER ANAIS
JOURDAN SOPHIE
LACOTE MARION
LALLEMAND-BREITENBAC ALEXANDRE
LATROUITE AURELIE
LAURENS LAETITIA
LAVAL SOPHIE
MARTIRE CAROLE
MERCIER ELODIE
MONCHICOURT CÉLINE AGNÈS
MONNIER SOPHIE
MONTELEONE CAROLE
MOZZICONACCI ANAÏS
NGUYEN OCÉANE
NOCCHI PIERRE-LAURENT
PALAZON DELPHINE
PASTOR LOÏC
PEZE VALÉRIE
PHILLIPS DEBORAH
PONS ÉMILIE
QUITSCHULA ISABELLE
RAHMANI KAMEL
RICHAUD CORINNE
RIGAUD RAPHAEL
ROMANO EVE
ROSEAU FANNY
SAYOU PIERRE-OLIVIER
SCAVINO VICTOR
STRUGALA FLORENT
VALERO FLORENCE
VANONI PATRICIA

Article 3 : Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Date de signature : 4/05

Pour le Recteur et par délégation,
le Directeur des Relations
et Ressources Humaines

David LAZZERINI



Arrêté du 02 mai 2023 fixant la liste des professeurs de lycée professionnel de classe normale de l'académie d'Aix-Marseille bénéficiant d'un avancement accéléré d'échelon

Le recteur de la région académique Provence – Alpes - Côte d'Azur, recteur de l'académie d'Aix-Marseille, chancelier des universités

Vu la loi n°83-634 du 13/07/1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble de la loi n°84-16 du 11/01/1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n°92-1189 du 06/11/1992 modifié relatif au statut particulier des professeurs de lycée professionnel ;

Arrête :

Article 1 : la liste des professeurs de lycée professionnel classe normale bénéficiant d'un avancement accéléré au 7^e échelon est établie comme suit :

BINET YOUSRA
CANDEL ANNABELLE
FERRERO SYLVAIN
HABHAB WIEM
JOURDHEUIL VALÉRIE
KOHLI JOHAN
LAKHLÉF JULIE
LAUGIER ALICE
MARCHESE NADÈGE
OUAZANI SOUAD
ROQUE JULIEN
ROUSSEL GUILLAUME
UMIDIAN FREDERIC
VALVO EVA
VILLA EMELINE MARIE

Article 2 : la liste des professeurs de lycée professionnel classe normale bénéficiant d'un avancement accéléré au 9^e échelon est établie comme suit :

AUBERY JULIEN
BACULARD EDOUARD
BADDOUJ KHADIJA
BARBARA LAURIANNE
BELY AGNÈS
BUREL PIERRE
CHETTI NADIA
DELAYE NICOLAS ANDRÉ
EL HAJJAMI NAIMA
FRANÇOIS ULRICH
HERMANN NATHALIE
HOUSSET ELODIE
JOLY GRAVE CHRISTELLE

LASSOUJADE-GABET SYLVIE
LELIEVRE CHRISTINE
MOYSE KELLY ISADORA
ORLANDO GAËTAN
PENA EMERIC
PROUST BENEDICTE
PROUVOT DAVID
RAVEL KARINE
TORILLON PHILIPPE
TRUCHET LISE
VONFELT RAQUELINE

Article 3 : Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Date de signature :

04 MAI 2023

Signature :

Pour le Recteur et par délégation,
le Directeur des Relations
et Ressources Humaines
David LAZZERINI



Arrêté du 02 mai 2023 fixant la liste des professeurs d'éducation physique et sportive de classe normale de l'académie d'Aix-Marseille bénéficiant d'un avancement accéléré d'échelon

Le recteur de la région académique Provence – Alpes - Côte d'Azur, recteur de l'académie d'Aix-Marseille, chancelier des universités

Vu la loi n°83-634 du 13/07/1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble de la loi n°84-16 du 11/01/1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État

Vu le décret n°80-627 du 04/08/1980 modifié relatif au statut particulier des professeurs d'éducation physique et sportive

Arrête :

Article 1 : la liste des professeurs d'éducation physique et sportive classe normale bénéficiant d'un avancement accéléré au 7^e échelon est établie comme suit :

BENE Adeline
BOUCASSER Irwin
BOURDELEIX Elise
CURT Martine
GONZALEZ Y VILLANUEVA Lucas
JOUHAUD Guillaume
OLIVIER Sylvain
THOULUC-LEPOIX Marius

Article 2 : la liste des professeurs d'éducation physique et sportive classe normale bénéficiant d'un avancement accéléré au 9^e échelon est établie comme suit :

ANTOINE Emmanuel
COUDRAY Alexia
GAUTIER Géraldine
GIMET Nicolas
MOUTTE Anne
SABATIER Jonas

Article 3 : Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté

Date de signature : 4/05

Signature Pour le Recteur et par délégation,
le Directeur des Relations
et Ressources Humaines

David LAZZERINI



**Arrêté du 02 mai 2023 fixant la liste des conseillers principaux d'éducation de classe normale
de l'académie d'Aix-Marseille bénéficiant d'un avancement accéléré d'échelon**

Le recteur de la région académique Provence – Alpes - Côte d'Azur, recteur de l'académie d'Aix-Marseille, chancelier des universités

Vu la loi n°83-634 du 13/07/1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble de la loi n°84-16 du 11/01/1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État

Vu le décret n°70-738 du 12/08/1970 modifié relatif au statut particulier des conseillers principaux d'éducation

Arrête :

Article 1 : la liste des conseillers principaux d'éducation classe normale bénéficiant d'un avancement accéléré au 7^e échelon est établie comme suit :

BOUABDALLAH Nadir
HEUZE Manon
SAUZE Marine

Article 2 : la liste des conseillers principaux d'éducation classe normale bénéficiant d'un avancement accéléré au 9^e échelon est établie comme suit :

ABOUDOU Ramadan
CHEROUTE Nicolas
DAWODU Anne
VOLT Julia

Article 3 : Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Date de signature : 4.05

Signature :

Pour le Recteur et par délégation,
le Directeur des Relations
et Ressources Humaines

David LAZZERINI



Arrêté du 02 mai 2023 fixant la liste des psychologues de l'Éducation nationale de classe normale de l'académie d'Aix-Marseille bénéficiant d'un avancement accéléré d'échelon

Le recteur de la région académique Provence – Alpes – Côte d'Azur, recteur de l'académie d'Aix-Marseille, chancelier des universités

Vu la loi n°83-634 du 13/07/1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble de la loi n°84-16 du 11/01/1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État

Vu le décret n°2017-120 du 01/02/2017 portant dispositions statutaires relatives aux psychologues de l'Éducation nationale

Arrête :

Article 1 : la liste des psychologues de l'Éducation nationale classe normale bénéficiant d'un avancement accéléré au 9^e échelon est établie comme suit :

BUCCIERI ANNA-MARIA

Article 2 : Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Date de signature :

4.05

Signature
Pour le Recteur et par délégation,
le Directeur des Relations
et Ressources Humaines

David LAZZERINI